



ECHANGE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION SUISSES CONTRE DES FRANÇAISES

LISTE DES PAPIERS A REUNIR : copies à faire pour rester dans le dossier en cas de redressement fiscal.

Valable pour chaque véhicule (si 2 véhicules : papiers des 2 véhicules).
1 dossier par véhicule, 1 courrier par véhicule

Si vous n'êtes pas en possession d'un de ces documents, merci de me le signaler et indiquez moi la raison (pas de fiche de paie décembre 2018 car j'ai commencé en Suisse en 2019 par exemple).

Attention, le Cabinet Administratif Lacs et Mont d'or n'est pas responsable des délais de traitement de l'Administration Française.

Les frais d'affranchissement restent à votre charge, ils seront reportés sur la facture C.A.L.M. le Cabinet se charge des envois.

- ☐ Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (1 pour chacun des co-titulaires)
- ☐ Copie recto verso du permis de conduire
- ☐ Justificatif de domicile récent de moins de 6 mois
- ☐ Justificatif du contrôle technique de moins de 6 mois en FRANCE
- ☐ Certificat de conformité Européen COC : il doit être demandé au constructeur
- ☐ Quitus fiscal remis par les douanes (Formulaire 846 A)
- ☐ Les deux formulaires suivants seront à remplir avec le Consultant C.A.L.M.:
 - Mandat – Formulaire Cerfa n°13757*03
 - Demande d'immatriculation d'un véhicule – Formulaire Cerfa n°13750*05
- ☐ Attestation d'assurance ou carte verte du véhicule
 - Si vous n'avez pas encore d'assurance en France, C.A.L.M. vous orientera vers le Cabinet d'Assurance EQUAGE, qui terminera alors le dossier et vous orientera vers le garage une fois l'immatriculation reçue.

A savoir que nous proposons en plus des démarches d'immatriculation, la possibilité d'imprimer et poser les plaques sur le véhicule, ainsi que la possibilité de fournir le Certificat de conformité européenne COC ainsi que la présentation du véhicule au contrôle technique et à la douane pour l'établissement du formulaire 846A